



Communiqué de presse : Canicule : qu'est-il vraiment fait pour garantir la santé des personnels ?

3 jours déjà que élèves et personnels doivent supporter la canicule dans les établissements scolaires de notre académie comme d'autres académies. Quand les journaux nationaux titrent sur les records de températures que détient la ville d'Angoulême par exemple, il faut imaginer les étuves que constituent salles de classe et cours d'établissements. Les relevés de températures que nous font parvenir nos collègues oscillent entre 29 et 38 degrés dans les classes ! Les saisines de registre santé et sécurité au travail se multiplient qui alertent sur des situations de malaise d'enseignant.es et d'élèves. La situation du collège Jardin des plantes à Poitiers est ici significative. Le maintien des établissements ouverts alors que les conditions d'apprentissage ne sont pas réunies montre une nouvelle fois le mépris du travail des personnels comme des élèves dont certains passent, en ce moment même, le baccalauréat professionnel.

Ces épisodes, exceptionnels il y a quelques années encore, se succèdent déjà et se multiplieront à l'avenir. C'est la raison pour laquelle le SNES avec l'ensemble de la FSU exige un plan ambitieux de rénovation du bâti scolaire.

Dans l'immédiat, les personnels sont en droit d'attendre de leur employeur des garanties en matière de prévention, d'évaluation des risques et de protection de leur santé. Un protocole a bien été diffusé dès mardi qui a montré très vite ses limites : les mesures préconisées sont aujourd'hui dépassées au vu du nombre de situations de malaise. Ce jeudi soir, le SNES-FSU Poitiers a donc alerté M le Recteur et a suggéré la fermeture des établissements scolaires pour la journée de vendredi.

La réponse n'a pas tardé mais ne nous convient pas : se réfugiant derrière les consignes ministérielles, elle renvoie au local la décision d'aménager la situation de travail. Or d'aménagement, force est de constater qu'il n'y en a quasi aucun depuis le début de cette vague de chaleur ! Sauf à envisager que la possibilité de changer de salle de classe ou de se pourvoir en eau fraîche soient des aménagements à la hauteur des enjeux de santé actuels !

La santé des personnels est une des responsabilités de l'employeur, rappelons le. Or comme souvent, la réponse institutionnelle tarde, ne prend pas la mesure de la situation. Pour nos collègues, c'est tout simplement inacceptable. Le rectorat de Poitiers, par son inconséquence, fait prendre des risques graves aux personnels et aux élèves, alors que l'OMS, par exemple, déconseille toute activité sédentaire au-delà de 30°. De même, la CNAMTS recommande d'évacuer les locaux des entreprises au-delà de 34°. Faut-il attendre un accident mortel pour que les pouvoirs publics réagissent, à la hauteur des enjeux ?

Aujourd'hui, en responsabilité, le SNES-FSU de Poitiers soutiendra les collègues qui, devant un danger grave et imminent engageant leur santé et celle de leurs élèves, exerceront leur droit de retrait. Demain, le SNES-FSU exigera un bilan précis de cette crise, soucieux que nous sommes de la santé et la sécurité au travail des collègues que nous représentons.